

Zone de Libre -Échange Continentale Africaine
Créer un marché africain unique



**La ZLECAf : UNE NOUVELLE ÈRE
POUR LE COMMERCE**



**ACCELERATION DE LA
MISE EN ŒUVRE DE LA
ZLECAf**



TABLE DES MATIÈRES

02 AVANT-PROPOS

08 FAITS EN BREF

09 OBJECTIFS GÉNÉRAUX
DE LA ZLECAF

10 APERÇU DE L'ACCORD
DE LA ZLECAF

12 RÉALISATIONS DE LA ZLECAF

14 HISTORIQUE DE LA ZLECAF

16 ÉTAPES IMPORTANTES DANS LA
MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF



AVANT-PROPOS

Chers lecteurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous accueillir dans cette brochure d'information tant attendue, consacrée à l'exploration du thème de l'année : La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En parcourant les pages de cette publication, nous nous embarquons pour un voyage qui célèbre les réalisations, le potentiel et le pouvoir de transformation de la ZLECAf pour façonner l'avenir de notre cher continent.

La ZLECAf s'est imposée comme une lueur d'espoir et de progrès pour l'Afrique, ouvrant une nouvelle ère d'intégration économique, de collaboration et de prospérité partagée. Il s'agit d'une initiative visionnaire qui transcende les frontières, relie les nations et ouvre de vastes perspectives en matière de commerce, d'investissement et de croissance. En réfléchissant aux résultats obtenus jusqu'à présent, nous sommes impressionnés par les immenses progrès que nous avons accomplis ensemble.

Depuis son lancement, la ZLECAf a connu des étapes remarquables, démontrant l'engagement et le dévouement des pays africains à s'unir et à construire un avenir collectif plus fort. La ratification par un nombre important d'États membres de l'Union africaine témoigne de la détermination inébranlable à surmonter les obstacles et à établir un environnement commercial transparent qui encourage l'innovation, favorise l'esprit d'entreprise et ouvre de nouvelles voies pour la création d'emplois, répondant ainsi à la nécessité urgente d'offrir des opportunités à notre dynamique population de jeunes.

L'intégration économique de notre continent n'est pas simplement un concept abstrait, c'est une vision tangible qui a de profondes implications pour le cœur et l'esprit de chaque citoyen africain. C'est l'occasion de briser les chaînes de la fragmentation, de surmonter les

divisions historiques et de s'élever en tant que force unie sur la scène

mondiale. Il s'agit d'une invitation à tracer une nouvelle voie vers l'autonomie, l'autodétermination et l'autosuffisance.

Grâce à la ZLECAf, nous visons à diversifier nos économies, à promouvoir les chaînes de valeur régionales, à encourager l'exportation de nos produits nationaux et, en fin de compte, à réduire notre dépendance à l'égard des marchés extérieurs. En adoptant l'esprit du commerce intra-africain, nous pouvons stimuler l'industrialisation, renforcer la productivité agricole et améliorer le niveau de vie de nos populations.

Alors que nous naviguons sur le chemin qui nous attend, nous sommes parfaitement conscients des défis qui nous attendent. Pour parvenir à une mise en œuvre complète, nous devons nous pencher sur les questions d'infrastructure, de logistique, de cadres réglementaires et de facilitation des échanges. Elle requiert des efforts collectifs, un engagement sans faille et des solutions créatives. Nous devons exploiter le pouvoir de l'innovation, de la numérisation et de la technologie pour surmonter ces obstacles et créer un environnement qui permette aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, de prospérer sur le marché mondial.

Dans cette édition spéciale autour du thème de l'année, je vous encourage à lire et à vous équiper de connaissances sur la ZLECAf, ses instruments et ses protocoles qui ont été développés pour créer un environnement propice au commerce intra- africain. Nous espérons qu'en lisant, en vous engageant et en envisageant le pouvoir de transformation de la ZLECAf, vous serez en mesure d'en tirer profit. Saisissons ensemble cette occasion historique, offerte par nos ancêtres, de façonner un avenir meilleur pour notre continent – un avenir où la collaboration triomphe de la concurrence, où l'innovation fleurit et où chaque Africain peut réaliser ses rêves et ses aspirations.

« Si vous voulez aller vite, allez-y seul. Si vous voulez aller loin, allez-y ensemble » – Proverbe africain



Grace Khoza

Conseillère Principale en Communication,
Secrétariat de la ZLECAf



AVANT-PROPOS

L'entrée en vigueur de la ZLECAf le 1er janvier 2021 a marqué une étape importante dans le programme d'intégration économique de l'Afrique.

Elle a marqué le début du parcours collectif de l'Afrique en tant que communauté économique.

Les progrès de la ZLECAf intéressent un large public, tant sur le continent qu'au-delà.



J'ai donc le plaisir de vous présenter cette brochure du Secrétariat de la ZLECAf, qui met l'accent sur les objectifs, les derniers indicateurs économiques clés pertinents pour le continent et les étapes franchies depuis la création de la ZLECAf.

Ce numéro présente également une fiche d'information sur le Fonds d'ajustement de la ZLECAf, ainsi que d'autres initiatives de partenaires pour la mise en œuvre efficace de l'Accord.

J'espère que ce numéro de brochure d'information « Une nouvelle ère pour le commerce en Afrique » contribuera à nos efforts de sensibilisation et de communication sur la ZLECAf et les avancées significatives réalisées à ce jour.

S.E.M. Wamkele Mene

.Secrétaire Général, Secrétariat de la ZLECAf



Réalisations de S.E. Mahamadou Issoufou,

Ancien Président de la République du Niger, depuis le début de son mandat en tant que Champion de la ZLECAf

S.E. Mahamadou Issoufou, alors président de la République du Niger, a été mandaté en janvier 2017 par la 28^e Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, Assembly/AU/-Dec.623(XXVIII), pour promouvoir le processus de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

La mission d'un champion de l'Union africaine est de mener des initiatives en vue d'atteindre les objectifs fixés par l'organisation. L'UA ayant pour objectif de réaliser son mandat de « L'Afrique que nous voulons », un rôle tel que celui de champion est essentiel pour mobiliser le soutien et favoriser la participation.

Le rôle de S.E. Mahamadou Issoufou consistait à assurer l'avancement de la mise en place de la ZLECAf en menant à bien les négociations et à rendre compte des mesures prises pour atteindre l'objectif susmentionné. Par la suite, il sera chargé de promouvoir le processus de mise en œuvre et de rendre compte régulièrement à la Conférence des progrès accomplis en ce qui concerne la ZLECAf.

Sous la houlette de S.E. Mahamadou Issoufou, Champion de la ZLECAf, 44 États membres ont signé le 21 mars 2018 à Kigali, au Rwanda, l'Accord instituant la libéralisation du commerce des marchandises et des services, ainsi que le règlement des différends.

Par ailleurs, l'Accord portant création de la ZLECAf est entré en vigueur le 30 mai 2019 après sa ratification par 24 États membres, dont 22 ratifications constituaient le minimum requis. Ces faits susmentionnés font de l'Accord de la ZLECAf, celui dont les négociations ont été les plus rapides dans l'histoire de l'Union africaine.

Le 7 juillet 2019, la ZLECAf a été officiellement lancée lors du 12^e sommet extraordinaire de l'Union africaine, marquant l'opérationnalisation de l'Accord.

En reconnaissance de son rôle crucial et de son leadership exemplaire dans la mise en place de la ZLECAf et de sa mise en œuvre en tant que champion, le Secrétariat de la ZLECAf, l'Union africaine, la CEA et Afreximbank ont dévoilé, le 16 juillet 2021, une statue en l'honneur de S.E. Mahamadou Issoufou à Accra, au Ghana.

A black and white halftone portrait of Kwame Nkrumah, the first President of Ghana, looking slightly to the right with a neutral expression. The background of the entire page features a geometric pattern of triangles in shades of grey and white, with a red and white patterned area in the top left corner.

S.E.M. KWAME NKRUMAH

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA

LORS DU SOMMET DE L'ORGANISATION
DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA)
MAI 1963

““““

Nous devons nous unir. Sans nécessairement sacrifier nos souverainetés, grandes ou petites, nous pouvons ici et maintenant forger une union politique basée sur la Défense, les Affaires étrangères et la Diplomatie, et une Citoyenneté commune, une Monnaie africaine, une Zone monétaire africaine et une Banque centrale africaine. Nous devons nous unir pour parvenir à la libération totale de notre continent.



Créer un Marché Africain

2023

**ACCELERATION DE LA
MISE EN ŒUVRE DE LA
ZLECAf**



ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE
FAITS EN BREF



ÉTATS MEMBRES DE L'UA ONT
SIGNÉ L'ACCORD DE LA ZLECAF
À LA DATE DE NOVEMBRE 2023



ÉTATS PARTIES
EN NOVEMBRE 2023











DE PERSONNES SERONT POTENTIELLEMENT
SORTIES DE L'EXTRÊME PAUVRET



AUGMENTATION DES REVENUS
EN AFRIQUE D'ICI 2035 : **UN GAIN DE 7 %**



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA ZLECAF SONT LES SUIVANTS :

-  Créer un marché unique pour les marchandises et les services, facilité par la circulation des personnes, afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique », tel qu'énoncée dans l'Agenda 2063
-  Créer un marché libéralisé pour les marchandises et les services à travers des cycles successifs de négociations
-  Contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et le développement dans les États parties et les CER
-  Jeter les bases d'une union douanière continentale à un stade ultérieur
-  Promouvoir et atteindre un développement durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle des États parties.
-  Renforcer la compétitivité des économies des États parties sur le continent et sur le marché mondial
-  Promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le renforcement de la chaîne de valeur régionale, le développement agricole et la sécurité alimentaire, et
-  Résoudre les problèmes liés aux adhésions multiples et aux chevauchements et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

APERÇU DE L'ACCORD DE LA ZLECAf

The AfCFTA Agreement covers the protocols and their annexes. The Implementation of the Agreement comprises:

PHASE I



COMMERCE DES
MARCHANDISES



COMMERCE DES
SERVICES



MÉCANISME DE
RÈGLEMENT DES
DIFFÉRENDS

PHASE II



INVESTISSEMENT



DROITS DE
PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



POLITIQUE DE
CONCURRENCE



COMMERCE
NUMÉRIQUE



LES FEMMES ET
LES JEUNES DANS
LE COMMERCE

A black and white halftone portrait of S.E.M. Thomas Sankara, the former president of Burkina Faso. He is wearing a dark beret and a patterned jacket. The background of the entire page features a geometric pattern of overlapping triangles in various shades of gray.

S.E.M THOMAS SANKARA

PRÉSIDENT DU BURKINA FASO

““”

Faisons du marché africain, le marché des Africains. Produire en Afrique, transformer en Afrique et consommer en Afrique. Produisons ce dont nous avons besoin et consommons ce que nous produisons au lieu d'importer.

RÉALISATIONS DE LA ZLECAf



Mise en service du bâtiment et opérationnalisation du Secrétariat de la ZLECAf ;



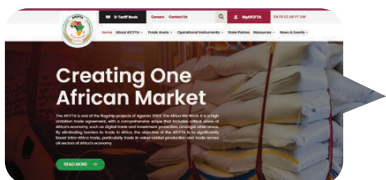
Lancement des échanges commerciaux sous le régime de la ZLECAf ;



Lancement du système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) en collaboration avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ;

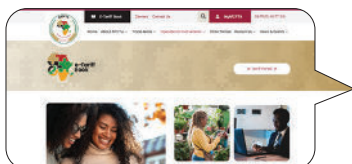


Signature de l'Accord de gestion du Fonds d'ajustement de la ZLECAf avec Afreximbank ;

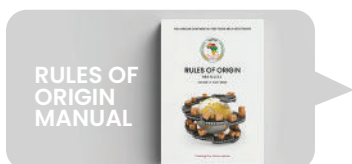


Lancement du nouveau site web de la ZLECAf : <https://au-afcfca.org>

RÉALISATIONS DE LA ZLECAF



Lancement du livre électronique des tarifs douaniers sur le site officiel de la ZLECAF



Lancement du Manuel des Règles d'origine de la ZLECAF



Lancement de l'Initiative de la ZLECAF sur le commerce guidé



Le premier Forum des affaires de la ZLECAF en présentiel organisé au Cap, en Afrique du Sud, du 16 au 18 avril 2023



47 États parties en November 2023, suite au 47e dépôt de l'instrument de ratification par le République du Mozambique ;



HISTORIQUE DE LA ZLECAf

Janvier 2012 – Addis Abeba, Éthiopie

La 18e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA a adopté la décision sur « l'accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin de stimuler le commerce intra-africain ».

Juin 2015 – Johannesburg, Afrique du Sud

La 25e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA a lancé les négociations en vue de la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Mars 2018 – Kigali, Rwanda

Lors de la 10e Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA, 44 des 55 États membres de l'Union africaine ont signé l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;

30 Mai 2019 – Addis Abeba, Éthiopie

Entrée en vigueur de l'Accord de la ZLECAf, après le 22e dépôt d'instrument de ratification par la République sahraouie le 29 avril 2019.

Juillet 2019 – Niamey, Niger

La 12e Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA a lancé la phase opérationnelle de la ZLECAf. Le début des échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord de la ZLECAf a été lancé le 1er janvier 2021.



HISTORIQUE DE LA ZLECAf

10 Février 2020 – Addis Abeba, Éthiopie

S.E.M. Wamkele Mene a été élu premier Secrétaire général de la ZLECAf le 10 février 2020, lors de la 33e Session ordinaire de la Conférence de l'Union à Addis-Abeba, en Éthiopie.

19 Mars 2020 – Addis Abeba, Éthiopie

S.E.M. Wamkele Mene prête serment le 19 mars 2020 en tant que premier Secrétaire général de la ZLECAf au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie.

17 Août 2020 – Accra, Ghana

Remise officielle et mise en service du bâtiment du Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

1^{er} Janvier 2021 – Johannesburg, Afrique du Sud

Début des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf. 13e Session extraordinaire de la Conférence de l'UA sur la ZLECAf

7 Octobre 2022 – Accra, Ghana

Lancement de l'Initiative du commerce guidé. Premiers échanges commerciaux significatifs dans le cadre de la ZLECAf

ÉTAPES IMPORTANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf

Finalisation des Protocoles de la phase II

Les Protocoles de la phase II sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle ont été conclus et approuvés par la 36e Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

PROTOCOLES DE LA PHASE II



INVESTISSEMENT



DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



POLITIQUE DE CONCURRENCE



COMMERCE NUMÉRIQUE



LES FEMMES ET LES JEUNES DANS LE COMMERCE

Initiative du Commerce Guidé (ICG)

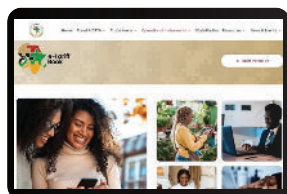
L'Initiative de la ZLECAf sur le commerce guidé sert de passerelle pour encourager la poursuite des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf, ce qui multipliera les opportunités pour les PME, les jeunes et les femmes dans le commerce et, en fin de compte, établira un développement économique durable et inclusif. L'Initiative du commerce guidé servira de plateforme aux États parties participants pour identifier et partager les meilleures pratiques, les réussites et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la ZLECAf. En outre, l'Initiative du commerce guidé facilitera le suivi de la mise en œuvre de la ZLECAf et soutiendra l'élaboration de programmes de renforcement des capacités. En fin de compte, l'Initiative du commerce guidé contribuera à l'établissement d'un modèle de développement économique plus durable et plus inclusif pour l'Afrique.

Parmi les 42 pays ayant été techniquement vérifiés (en Novembre 2023), les participants au premier commerce guidé étaient le Ghana, l'Égypte, le Kenya, le Rwanda, le Cameroun, la Tanzanie et l'île Maurice, représentant les cinq régions du continent. L'Initiative du commerce guidé sera dorénavant élargi afin de couvrir le commerce des services, dans l'optique de propulser les économies africaines en tant que moteur du commerce des biens et des services et du commerce des services dans un marché libéralisé dans un secteur de services spécifique de l'économie ;



Le livre électronique des tarifs douaniers de la ZLECAf

Le livre électronique des tarifs douaniers de la ZLECAf fait partie du plan de digitalisation et de facilitation des échanges du Secrétariat de la ZLECAf. C'est un livre des tarifs douaniers électronique basé sur le web contenant des listes actualisées de concessions tarifaires, disponible pour consultation sur le site web de la ZLECAf, visant à faciliter la publication d'informations sur les taux de droits appliqués par les États parties de la ZLECAf dans le cadre de leurs listes de concessions tarifaires, à améliorer les connaissances et les capacités dans le domaine de l'utilisation des tarifs, du système harmonisé, de la classification des marchandises et de l'organisation du travail tarifaire au sein des administrations douanières et des autres parties prenantes concernées.





Manuel des Règles d'origine

Le manuel des Règles d'origine de la ZLECAF couvre les dispositions régissant la détermination du statut d'origine des marchandises en vertu de l'Accord portant création de la ZLECAF, les procédures d'administration des Règles d'origine et les exigences organisationnelles pour la mise en œuvre des Règles d'origine. Il a été finalisé et publié en 4 langues différentes de l'UA : anglais, arabe, français et portugais



Le Fonds d'ajustement de la ZLECAF

Le Secrétariat de la ZLECAF et Afreximbank ont été mandatés par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) et le Conseil des ministres de la ZLECAF en charge du commerce pour créer le Fonds d'ajustement de la ZLECAF afin d'aider les États parties à la ZLECAF à s'adapter au nouvel environnement commercial libéralisé et intégré établi dans le cadre de l'Accord de la ZLECAF.

Il a été créé pour aider les secteurs public et privé à faire face aux perturbations à court terme résultant de la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAF, tout en permettant au secteur privé de développer ses capacités à produire des biens et des services à valeur ajoutée qui peuvent être commercialisés de manière compétitive sur le continent et catalyser l'émergence de chaînes de valeur régionales.

L'accord de gestion du Fonds d'ajustement a été signé entre Afreximbank et le Secrétariat de la ZLECAF le 9 février 2022.

Le Fonds d'ajustement est composé d'un Fonds de base, d'un Fonds général et d'un Fonds de crédit.

Le **Fonds de base** sera constitué de contributions des États parties, de subventions et de fonds d'assistance technique pour faire face aux pertes de recettes tarifaires au fur et à mesure de l'élimination des droits de douane. Il soutiendra également les pays dans la mise en œuvre de diverses dispositions de





l'accord de la ZLECAF, de ses protocoles et de ses annexes. Le **Fonds général** mobilisera des financements concessionnels, tandis que le **Fonds de crédit** mobilisera des financements commerciaux pour soutenir les secteurs public et privé, en leur permettant de s'adapter et de tirer profit des opportunités créées par la ZLECAF.

Le Fonds général aidera les pays africains et le secteur privé à participer efficacement au nouvel environnement commercial établi dans le cadre de la ZLECAF. Le Fonds et Fonds de crédit pour faire fonctionner le Fonds général et le Fonds de crédit

Un accord de pays hôte pour le Fonds a été signé le 10 mars 2023 avec le Rwanda pour accueillir l'entité qui rendra le Fonds opérationnel. Jusqu'à présent, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé et engagé 1 milliard de dollars pour soutenir le financement de l'initiative et une subvention de 10 millions de dollars qui facilitera la création et l'opérationnalisation du Fonds d'ajustement de la ZLECAF.

Le 29 septembre 2023, la réunion inaugurale du conseil d'administration de la Société du Fonds d'ajustement de la ZLECAF s'est tenue à Kigali. Les membres du conseil ont délibéré sur des questions clés qui serviront de base à l'opérationnalisation réussie du Fonds d'ajustement de la ZLECAF. Parmi ces questions étaient notamment, la désignation du Fonds pour le développement des exportations en Afrique (FEDA), la plateforme d'investissement d'impact de la Banque africaine d'import-export, en tant que gestionnaire du Fonds d'ajustement.

Pan-African Payment and Settlement System (PAPSS)

Le PAPSS est une infrastructure de marché financier centralisée permettant la circulation efficace et sécurisée des fonds à travers les frontières africaines. La plateforme minimise les risques et contribue à l'intégration financière entre les régions. Le PAPSS est une infrastructure de l'Union africaine développée en collaboration avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) pour compléter les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF.

Le PAPSS travaille en collaboration avec les banques centrales du continent pour fournir un service de paiement et de règlement auquel les banques commerciales, les prestataires de services de



peuvent se connecter en tant que participants.

En mars 2023, le réseau PAPSS comprenait 9 banques centrales, 60 banques commerciales et 4 six commutateurs. Il s'étendra aux cinq régions d'Afrique avant la fin de l'année 2023. Toutes les banques centrales africaines doivent y adhérer d'ici à la fin de 2024 et toutes les banques commerciales d'ici à la fin de 2025.

Le 27 octobre 2023, le PAPSS est entré dans l'histoire en étant adopté à l'unanimité par les onze banques centrales de la région des Caraïbes (CARICOM) comme système privilégié pour le règlement des transactions commerciales intrarégionales.



Mécanisme de règlement des différends (MRD)

Les États parties à la ZLECAf pourront régler les différends liés au commerce grâce à l'ORD. Dans le cadre du Protocole sur les règles de procédure, l'Organe de règlement des différends (ORD) de la ZLECAf a été créé et les premiers membres de l'Organe d'appel ont prêté serment le 24 mars 2023. Ces derniers sont des représentants des États parties dont le rôle est de surveiller la mise en œuvre des décisions et des recommandations de tous les groupes spéciaux et de l'organe d'appel, et d'autoriser la suspension des concessions et des autres obligations découlant de l'Accord de la ZLECAf.



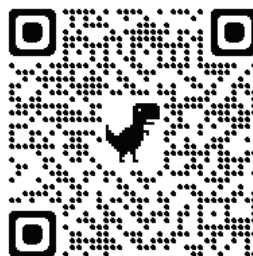


Hub de la ZLECAf

Un environnement commercial fragmenté en Afrique, caractérisé par des exigences de conformité complexes, des liens logistiques médiocres et des barrières non tarifaires, empêche les PME, les femmes entrepreneurs et les innovateurs d'accéder aux opportunités de marché dans le cadre de la ZLECAf.

Le Hub de la ZLECAf, lancé le 29 août 2022, sert de plateforme unique pour les régulateurs, les négociants, les autorités douanières, les opérateurs logistiques et de vente au détail, afin de collaborer et de travailler ensemble. Il vise à éliminer les obstacles au commerce transfrontalier, à l'investissement et à l'intégration institutionnelle, tout en accélérant le continent vers l'Afrique souhaitée en utilisant la ZLECAf comme moteur de transformation. Impact :

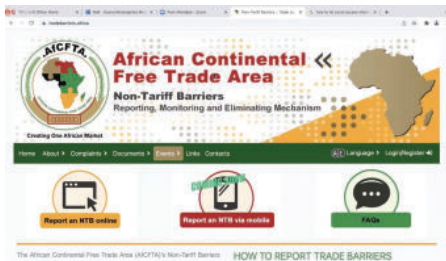
La plateforme a connu une croissance et un succès considérables depuis sa création, avec une augmentation remarquable de 150 % des inscriptions d'un mois sur l'autre. La couverture s'étend sur 26 segments industriels, et des efforts sont actuellement déployés pour l'étendre. L'autonomisation des femmes est une priorité, comme en témoignent les 55 % de femmes bénéficiaires. En outre, le soutien aux PME est évident, ces entreprises représentant 90 % des bénéficiaires. La représentation de la plateforme s'étend sur 39 pays africains, ce qui montre la portée continentale de l'initiative. Un fort engagement a également été observé, les points de vente participants enregistrant une fréquentation moyenne de 150 000 personnes par mois. Maintenir cet élan reste une priorité, car l'accent continue d'être mis sur la croissance, l'inclusion et l'innovation.



Mécanisme de notification en ligne des BNT

Les entreprises africaines sont confrontées à des barrières non tarifaires (BNT) lorsqu'elles échangent des marchandises à travers les frontières intra-africaines, notamment des retards excessifs, des frais ad hoc, des exigences lourdes en matière de documents et des normes et réglementations restrictives en matière de produits. Ces BNT entravent le commerce et limitent la croissance économique sur le continent.

Le mécanisme de notification, de suivi et d'élimination en ligne des barrières non tarifaires de la ZLECAf est un mécanisme conçu pour renforcer le commerce en éliminant les BNT. Accessible aux entreprises de toutes tailles, aux commerçants informels, aux femmes et aux jeunes opérateurs, la plateforme permet aux utilisateurs de signaler les obstacles rencontrés lors du commerce transfrontalier. En abordant les problèmes signalés, les autorités gouvernementales concernées, le Secrétariat de la ZLECAf, les Unités de la Communauté économique régionale (CER) et les points focaux nationaux (PFN) travaillent en collaboration pour résoudre les problèmes, favorisant ainsi un environnement commercial plus propice en Afrique.



Chaînes de valeur régionales de la ZLECAf :

Parmi les nombreux objectifs de l'Accord de la ZLECAf, l'un des plus importants est la promotion du développement industriel par la diversification et le développement de la chaîne de valeur régionale, le développement agricole et la sécurité alimentaire.

Nous avons fait des progrès notables dans la mise en œuvre des quatre chaînes de valeur clés identifiées dans le cadre du plan d'engagement du secteur privé de la ZLECAf, en fonction de leur potentiel d'augmentation du commerce intra-africain, de la production et de l'inclusion, à savoir : Agriculture et Agro-transformation, Automobile, Produits pharmaceutiques, et Transport et logistique.



Agriculture et agroalimentaire



Automobile



Produits pharmaceutiques



Transport et Logistique

La stratégie détaille les interventions clés par chaîne de valeur et leur mise en œuvre est coordonnée avec différents partenaires, notamment les institutions de financement du développement, les associations industrielles, les agences de l'Union africaine, entre autres.

Investissement

Conformément à l'article 7 de l'Accord de la ZLECAf, le Protocole sur l'investissement a été adopté le 19 février 2023 par la 36e Session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Les objectifs du Protocole comprennent, entre autres, la promotion, la facilitation, la protection et la rétention des investissements qui favorisent le développement durable sur le continent. Il vise également à mettre en place un cadre juridique et institutionnel réformateur pour les investissements et à renforcer les flux d'investissements intra-africains.

Le Protocole repose sur quatre piliers clés : la promotion de l'investissement, la protection de l'investissement, la facilitation de l'investissement et le développement durable, qui comportent tous des éléments novateurs axés sur l'Afrique afin d'accélérer l'attraction, la rétention et l'expansion d'investissements durables de qualité pour le développement économique de l'Afrique.

Le Protocole sur l'investissement étant désormais adopté, le Secrétariat de la ZLECAf est prêt à soutenir les gouvernements africains dans sa mise en œuvre afin de traduire les attentes du Protocole des déclarations politiques en gains économiques réels et en amélioration de l'expérience en matière d'investissement pour les investisseurs sur le continent. Une fois pleinement en vigueur, le Protocole établira une nouvelle norme pour les accords d'investissement en Afrique et au-delà, représentant une étape prometteuse pour faire de l'Afrique une destination plus attrayante pour l'investissement.



A black and white halftone portrait of S.E.M Alhaji Abubakar Tafawa Balewa, wearing a white turban and a white shawl. The portrait is positioned on the right side of the page, partially overlapping a green geometric pattern in the top left corner.

S.E.M ALHAJI ABUBAKAR TAFAWA BALEWA

PREMIER MINISTRE DE LA FÉDÉRATION DU NIGÉRIA

LORS DU SOMMET DE L'ORGANISATION
DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA)
MAI 1963

““”

Je pense que nous parviendrons à établir avec succès un marché commun africain, car je pense que c'est bon pour le commerce de l'Afrique. Par exemple, le commerce interétatique en Afrique est de 10 %, et 90 % se fait avec des pays extérieurs à l'Afrique. Il n'y a aucune raison pour que nous n'augmentions pas le commerce interétatique sur ce continent.



Secrétariat de la ZLECAf

<https://au-afcfta.org>